



# FLASH

## D'INFORMATION

### RH

*28 mai 2021*

Ce flash informe les salariés de la société Latécoère SA en France dans le cadre du projet de réorganisation annoncé le 25 septembre 2020.

La phase du départ volontaire est désormais clôturée, 157 départs volontaires ayant été acceptés, ce qui permet de réduire le nombre de licenciements envisagés.

#### **Modifications des contrats de travail :**

La phase de propositions de modifications de contrat de travail a été initiée le 7 mai. Les salariés concernés disposent d'un délai d'un mois pour refuser éventuellement ladite modification.

La Direction recommande aux salariés acceptant la modification de retourner l'avenant au contrat signé.

A défaut de refus expressément formulé par écrit au terme du délai, les salariés seront considérés comme ayant accepté la modification proposée.

En cas de refus de la modification du contrat de travail, le licenciement pour motif économique des salariés concernés sera envisagé.

#### **Propositions des offres en reclassement :**

Pour les salariés refusant leur modification de contrat, et pour les salariés désignés par les critères d'ordre comme impactés par une mesure de licenciement, une phase de reclassement commencera mi-juin.

La liste des postes vacants leur sera envoyée par email dès la mi-juin et les salariés disposeront d'un délai de 15 jours pour présenter leur candidature à un ou des poste(s) disponibles sur la bourse à l'emploi.

La liste des postes vacants est d'ores et déjà consultable sur la page d'information <https://www.latecoere.aero/RHinfo/> (rubrique « Bourse interne à l'emploi »), ainsi que sur Passenger, auprès de vos RH ou de vos managers. Cette liste sera également affichée sur chacun des sites.

Au terme des 15 jours, début juillet, la Direction vérifiera la compatibilité du ou des poste(s) sur le(s)quel(s) le salarié a candidaté avec son profil professionnel, et informera les salariés sur les suites des candidatures.

A défaut de reclassement, les premières notifications de licenciement interviendront au cours des deux premières semaines de juillet.

Mai	Mai	Mai	Mai	Juin	Juin	Juin	Juin	Juin	Juillet	Juillet	Juillet	Juillet
Sem 18	Sem 19	Sem 20	Sem 21	Sem 22	Sem 23	Sem 24	Sem 25	Sem 26	Sem 27	Sem 28	Sem 29	Sem 30
Modifications				Reclas- sements				Notifications				

Les dispositifs d'accompagnement à votre disposition vous seront rappelés dans un prochain Flash d'information.

#### **Pourquoi recevez-vous ce flash d'information ?**

Vous recevez cet e-mail car vous êtes salarié(e), intérimaire ou stagiaire du groupe Latécoère en France (sociétés LATElec SAS et Latécoère SA). Vous pouvez demander à recevoir ces flashes d'information directement sur votre e-mail privé en adressant votre demande à [RHinfo@latecoere.aero](mailto:RHinfo@latecoere.aero), et en précisant votre nom, prénom, site de rattachement et matricule. Toute autre demande adressée à cet e-mail ne pourra pas être traitée. Pour toute question, rapprochez-vous directement de votre manager. Retrouvez également ces flashes d'information sur la page web [www.latecoere.aero/RHinfo](http://www.latecoere.aero/RHinfo) (accessible depuis tout appareil). Toute diffusion externe est prohibée.

# LATÉCOÈRE